DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

MAIRIE
DE
VILLES-SUR-AUZON
4, place de la Mairie
84570 VILLES-SUR-AUZON
---
04 90 61 82 05
mairie@villes-sur-auzon.fr
www.villes-sur-auzon.fr

ARRÊTÉ MUNICIPAL N°2026-T109
Du 17 NOVEMBRE 2026

Objet : Portant modification de l'arrêté municipal relatif aux travaux de raccordement aux réseaux de l'ancien hôpital – chemin du serre

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2212-1, L.2212-2 et L.2213-1 ;
Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;
Vu le Code de la route ;
Vu l'arrêté municipal n° 2026-T105 portant autorisation d'occupation temporaire du domaine public et réglementation de la circulation au profit de la société ARTAUD Travaux Publics et Bâtiment, pour la réalisation des travaux de création des accès aux réseaux fibre optique et électrique de l'ancien hôpital sis 42 chemin du Serre ;

Considérant la nécessité de prolonger la durée des travaux initialement autorisée afin de permettre leur achèvement ;

ARRÊTE

Article 1 – Modification de la durée de l'autorisation
Par dérogation aux dispositions relatives à la durée prévues par l'arrêté municipal susvisé, la date de fin de l'autorisation d'occupation du domaine public et de réglementation de la circulation ***est reportée au 10 décembre 2026 inclus***.
Les horaires d'intervention demeurent fixés de 08h00 à 18h00, uniquement les jours effectifs de travaux.

Article 2 – Maintien des autres dispositions
Toutes les autres dispositions de l'arrêté municipal initial demeurent inchangées et continuent de produire leurs effets.

Article 3 – exécution
L'entreprise ARTAUD, les services municipaux, ainsi que l'agent de la Police Municipale de Villes-sur-Auzon, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 – Publicité et recours
Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.
Il pourra faire l'objet d'un recours administratif auprès de Monsieur le Maire ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification

A Villes-Sur-Auzon, le 17/11/2026
Le Gardien de Police Municipale

POLICE MUNICIPALE Villes sur Auzon 84570